



CALENDRIER DE SERVICE JANVIER à JUIN 2019

Les journées pédagogiques sont facturées séparément des journées de classes régulières. Elles ne sont pas incluses dans le calendrier de paiement suivant.

8.35\$ par journée de service (journée de classe régulière)

PÉRIODES	DATES DES DÉPÔTS	MONTANT
du 8 janvier au 31 janvier	18 janvier	18 jours (8,35\$) 150,30\$
du 1 février au 28 février	11 février	18 jours (8,35\$) 150,30\$
du 1 mars au 29 mars	15 mars	15 jours (8,35\$) 125,25\$
du 1 avril au 31 avril	15 avril	19 jours (8,35\$) 158,65\$
du 1 mai au 31 mai	17 mai	21 jours (8,35\$) 175,35\$
du 3 juin au 21 juin	10 juin	14 jours (8,35\$) 116,90\$

105 jours x 8,35\$

TOTAL 876,75\$

****NOTE : Les chèques doivent être datés de la PREMIÈRE journée de la période. De cette façon votre paiement apparaîtra sur le relevé de compte du mois !**

Vous pouvez aussi faire UN CHÈQUE GLOBAL DE **876,75\$ daté pour le 3 juin**, couvrant toutes les périodes, simplement aviser la responsable du SDG.

Si vous avez plus d'un enfant inscrit au service, faites UN SEUL CHÈQUE cumulant les frais de garde des enfants, peut être fait !

Bonne année 2019!

Manon Lafontaine
Technicienne du service de garde
(819) 685-2635 poste 803791